

RAPPORT D'ACTIVITES

2022

ofvffinfo@gmail.com

<https://www.facebook.com/ofvffinfo/>

[site web: www.ofvff.be \(en construction\)](http://www.ofvff.be)

Introduction

Présentation de l'OFVFF

Une recherche réalisée par le CFFB (Conseil des Femmes Francophones Belges) en 2017, concernant les violences faites aux femmes en situation de handicap a mis en lumière l'urgence de rendre visible le continuum des violences basées sur le genre ainsi que le rôle des institutions dans le manque de visibilité des violences et l'exclusion de certaines victimes de violences basées sur le genre.

Des membres du comité d'accompagnement ont pris conscience du fractionnement des interventions auprès des femmes victimes de violences et d'un manque de données concernant ce continuum. Ainsi, l'OFVFF a été créé en 2018. Pour l'Observatoire, l'exploration du continuum des violences basées sur le genre doit tenir compte d'un maximum de paramètres afin de devenir une base qui permette aux différent.es actrices et acteurs de terrain de faire des liens et d'agir de façon coordonnée pour plus d'efficacité et de cohérence.

Cet engagement cherche à **visibiliser les zones grises des violences qui marginalisent et discriminent encore plus certaines femmes**. L'Observatoire a comme objectif de pointer les mécanismes de violences à partir des mécanismes de préjugés et discriminations jusqu'aux persécutions dans les différentes étapes de la vie des femmes et de les mettre en regard avec les mises en place de réponses.

L'association s'appuie sur les textes internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de la Convention d'Istanbul. Elle ne remplace aucune initiative gouvernementale et non gouvernementale. Elle cherche à **proposer une vigilance collaborative des différentes instances en élaborant conjointement des partenariats qui renforce le rôle de chacune et permet de dépister les dysfonctionnements pour mieux renforcer les droits des femmes**.

Notre Conseil d'Administration, composé de quelques bénévoles ; travailleur.e.s de terrain ou faisant du plaidoyer ou tout 'simplement' sensibilisé.e et engagé.e dans le domaine de la VFF, se sont positionné.e.s en 2019 pour se réclamer **féministe** également.

En bref, L'OFVFF a pour but :

1. la promotion des réseaux en lien avec la lutte contre la violence faite aux femmes, la création de relations entre militantes et militants, le renforcement de la solidarité entre les femmes ;
2. le développement des connaissances relatives aux violences basées sur le genre, dans le domaine entre autres de la psycho-traumatologie, de la neuropsychologie et de l'épigénétique ;
3. l'étude des facteurs environnementaux tels que les conditions socio-économiques et les politiques mises en place par les institutions ou les croyances culturelles ;
4. la recherche-action, la récolte et l'analyse d'informations et de données de terrain et leur diffusion ;
5. le soutien au plaidoyer concernant les violences faites aux femmes ; l'identification des lois et règlements problématiques ;
6. le recensement des réponses existantes et l'identification des manques.

7. l'identification des bonnes pratiques et des acteurs-clés de la lutte contre la violence faite aux femmes, et la promotion de leurs outils, via des groupes de parole, au sein des écoles ou des différentes institutions d'enseignement, ou dans tout autre lieu opportun.

Cette liste est non exhaustive

Outil d'analyse mobilisé par l'OFVFF

A l'heure actuelle, où les questions de genre et de pouvoir sont devenues de plus en plus complexes et subtiles mais tout aussi nuisibles, l'analyse critique féministe du discours (**FCDA**) est particulièrement pertinente (Lazar 2005 et Azzopardi 2015)

L'analyse critique féministe du discours est donc pour l'Observatoire un outil d'analyse précieux qui peut se définir comme une analyse critique des rapports sociaux inégaux soutenus par le langage, avec comme objectifs la transformation sociale et l'émancipation.

D'une part, elle remet la notion de neutralité scientifique en question puisque cette analyse reconnaît que toute connaissance est socialement et historiquement construite dans un contexte de domination.

D'autre part, l'analyse FCDA permet de réaliser une critique des discours qui soutiennent un ordre social de domination. Cette forme de pouvoir subtile et apparemment inoffensive, de nature essentiellement discursive est très répandue dans la société.

Recherches réalisées par l'OFVFF

Lors de notre première recherche intitulée « Invoquer le droit des enfants pour défendre les droits des pères en Belgique », nous avons mis en lumière des pratiques psychosociales et judiciaires influencées par des discours réactionnaires et rétrogrades notamment, le discours autour de la crise de la masculinité, justifiant l'utilisation dudit Syndrome d'Aliénation Parentale. Ce discours s'est répandu jusque dans la commission parlementaire, concernant l'hébergement égalitaire en 2006. En effet, plusieurs groupes de pères séparés ont été amenés à donner leur « vision » des violences qu'ils ont réduit à un conflit en prônant une politique non interventionniste. Cette politique non interventionniste concernant les « conflits » familiaux aurait pour but de protéger l'enfant de « l'aliénation parentale ». A l'époque des analyses de ce discours existaient mais celles-ci n'ont pas été répercutées lors de cette commission parlementaire, ce qui a conduit à l'utilisation massive du SAP, une théorie non fondée scientifiquement et anti victimaire mobilisées par les hommes violents. Cet exemple montre l'importance d'un Observatoire qui agirait comme une « vigie » en portant une attention particulière aux discours.

Une deuxième recherche de l'Observatoire a mis en lumière la victimisation secondaire subie par les femmes victimes de violence conjugale et post-séparation. En effet, il apparaît que le SAP est mobilisé par les hommes violents afin de se défendre d'accusations de violence ce qui aboutit à une inversion des rôles de victime et d'agresseur puisque les mères se voient régulièrement étiquetées d'« aliénantes ». Un des objectifs de cette recherche est la construction d'un contre discours ainsi que

d'outils d'analyse qui aideront les victimes à mieux comprendre ce qu'elles vivent, à se défendre et à revendiquer une meilleure prise en charge des victimes de violence auprès des institutions. Ce deuxième exemple montre l'importance d'un Observatoire qui permettra de visibiliser des violences institutionnelles tout en guidant les pratiques psycho sociales des différents intervenant.e.s

Composition CA :

Mme Viviane Teitelbaum (présidente)
Mme Pascale Maquestiau
Mme Katinka in 't Zandt (secrétaire)
Mr Toni Abbate (trésorier)
Mme Laurence Maréchal

Lors de nos réunions nous avons travaillé sur la recherche de subsides, nos projets, nos actions et notre plaidoyer.

Création d'outils et recherche

En 2022, l'OFVFF a réalisé un outil de détection du contrôle coercitif et de ses signaux d'alarme et notre ASBL a également travaillé en collaboration avec « Des Mères Veilleuses » à différents projets.

Développement d'un outil de détection du contrôle coercitif.

Septembre 2022 – Avril 2023

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN) 2021-2025. Plus spécifiquement, ce projet est en lien avec la mesure 7 de ce plan qui prévoit de mener une réflexion pour définir les notions de « féminicide » et de « contrôle de coercition » dans le but d'améliorer leur prise en compte lors de la mise en œuvre des politiques publiques. Il répond, de manière transversale, aux objectifs du PAN et plus particulièrement au premier axe de ce plan qui consiste à adopter un cadre conceptuel de référence sur les violences basées sur le genre. Ce projet est financé par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH). Il est réalisé par l'Observatoire des violences faites aux femmes (OFVFF) en partenariat avec le service de psychopathologie légale de l'université de Mons, dans lequel elle travaille actuellement.

Le but de cet outil est notamment, de permettre aux magistrats, à la police ou encore aux intervenants de première ligne d'identifier s'ils sont face à un conflit ou à une dynamique violence, d'améliorer la détection des violences post-séparation et ainsi que la sécurité des victimes.

Historique du projet.

Lors de notre recherche exploratoire « Syndrome d'aliénation parentale et revictimisation » nous avons utilisé une grille de lecture se basant sur le contrôle coercitif. Cette grille d'analyse nous a permis d'identifier la présence de violence dans des dossiers alors que la justice considérait être face à une situation de conflit. Dès lors, le développement d'un outil nous a paru comme une évidence. Un tel outil est d'autant plus important que les stratégies mises en place par les agresseurs ont évoluées au fil du temps pour devenir de plus en plus subtiles ce qui explique que certaines situations de violence ne sont pas détectées.

En effet, la violence conjugale ne se résume pas à des actes ou des incidents précis, la violence conjugale est un phénomène global qui regroupe des stratégies « invisibles² » utilisées par l'agresseur, des stratégies autres que la violence physique. Tout comme le préconise le sociologue et chercheur américain, Evan Stark, nous proposons un changement de paradigme dans notre compréhension des violences conjugales afin de mieux les repérer. Ce changement de paradigme réside dans le fait de considérer que, les violences conjugales et post-séparation s'exercent au travers de la privation de liberté de la victime, une dimension qui échappe encore trop souvent aux différents intervenant.e.s. Ce changement de paradigme nous paraît essentiel afin d'amorcer une nouvelle mise en perspective qui permettra une meilleure détection des violences conjugales et post-séparation ainsi qu'une meilleure prise en charge des victimes. Les victimes elles-mêmes, participent activement à l'élaboration de cet outil.

Recherche

Recherche sur l'aliénation parentale et le discours véhiculé par les professionnel.le.s qui mobilisent ce concept

2018 – en cours

Cette recherche s'intéresse aux vécus des mères victime de violence conjugale et/ou post-séparation et qui sont accusées d'être « aliénantes ». Nous analysons le discours des professionnel.le.s qui mobilisent ce concept afin de démontrer de façon rigoureuse, que ce discours entretient des stéréotypes de genre tout en invisibilisant la dynamique de violence.

Lors de cette recherche, nous avons élaboré une grille d'analyse du discours des professionnel.le.s. Cette grille permet aux victimes de se défendre en justice en déconstruisant le discours des professionnel.le.s. Ce qui permet aux victimes de mieux faire entendre leur point de vue.

Collaboration avec l'ASBL « Des Mères Veilleuse »

Participation à l'élaboration du « Guide d'auto-défense juridique et psychologique à destination des familles victimes de violences post-séparation et des professionnel.le.s qui les accompagnent » de l'ASBL « Des Mères veilleuses »

Ce projet est l'aboutissement d'une année d'ateliers auquel Marie Denis a participé afin de présenter la notion de contrôle coercitif et de déconstruire ledit syndrome d'aliénation parentale. Le guide a été présenté le 13 janvier 2023 au Centre Amazone en présence des différentes intervenantes des ateliers (Marie Denis, Selma Ben Khelifa, Miriam Ben Jattou, Anita Biondo) et de la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances en Région bruxelloise, Nawal Ben Hamou. La salle était comble et la présentation a été filmée par l'équipe technique et de réalisation d'Amélie Van Elmbt. Lors de cette présentation, le nouveau projet régional de centre pour la prise en charge des violences intrafamiliales a été présenté.

Participation à la réalisation de 6 capsules vidéo destinées à décrypter les violences intrafamiliales, un projet de l'ASBL « Des Mères Veilleuses »

L'association « Des Mères Veilleuses » a obtenu un subside de l'Institut pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (IEFH) afin de réaliser une mini-série documentaire d'investigation sur les violences domestiques et le syndrome d'aliénation parentale. En partant d'une idée de 8 capsules, le projet a évolué vers un format de deux capsules qui présenteront Des Mères Veilleuses accompagnées de six capsules présentant chacune une question relative aux violences intrafamiliales et post-séparation.

Ces capsules donnent la parole aux premièr.e.s concerné.e.s (mères, enfants, acteur.ice.s de terrain, du monde judiciaire) et permettront de montrer le travail collectif mis en place et comment il peut faire bouger les lignes.

Marie Denis a été consultée comme experte, elle a guidé la réalisatrice Amélie Van Elmbt dans l'élaboration du contenu de chaque capsule. Elle a également participé au tournage qui a eu lieu les 4 et 5 juin 2023.

Plaidoyers

L'OFVFF a contribué à la rédaction d'articles de presse sur des thèmes telles que ledit syndrome d'aliénation parentale, la justice, les violences conjugales et post- séparation. Les liens vers ces articles sont repris ci-dessous:

Janvier 2022

<https://www.rtbef.be/article/une-loi-contre-lalienation-parentale-en-belgique-non-il-faudrait-plutot-bannir-ce-concept-10922078>

Novembre 2022

<https://www.lesoir.be/479070/article/2022-11-25/les-violences-conjugales-tuent-aussi-sous-forme-de-suicides>

Interventions lors de conférences, forums et formations

Formations à l'institut de formation judiciaire (IFJ)

Marie Denis intervient régulièrement en tant que psychologue clinicienne sur la question des conséquences des violences. Elle intervient lors du MODULE 2 de la formation obligatoire approfondie en matière des violences sexuelles et intrafamiliales. Cette formation est dispensée aux :

- juges qui siègent dans la chambre du conseil, les chambres du tribunal correctionnel, du tribunal de l'application des peines, du tribunal de la famille et de la jeunesse et les juges d'instruction
- conseillers qui siègent dans les chambres correctionnelles, les chambres de la famille, les chambres de la jeunesse et la chambre des mises en accusation
- membres du ministère public qui exercent leurs fonctions près les chambres correctionnelles et la chambre des mises en accusation
- membres du ministère public qui exercent leurs fonctions près les chambres correctionnelles, la chambre du conseil et le tribunal de l'application des peines

Les objectifs de cette formation sont similaires à ceux de la formation de base en matière de violences sexuelles et intrafamiliales. Ceux-ci sont toutefois approfondis et développés dans le cadre de cette formation approfondie.

- Fournir aux participants des repères théoriques et pratiques ainsi que des outils d'analyse qui leur permettront de mieux appréhender les situations de violences intrafamiliales.
- Sensibiliser aux modalités adéquates de l'accueil des victimes Au terme de cette formation, les participants devront :
- Connaître la Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe) et les recommandations émises à l'égard du secteur judiciaire.
- Être capable d'interagir avec les victimes en évitant toute forme de victimisation secondaire

- Comprendre la situation psychologique des victimes pendant et après les faits dont elles ont fait l'objet

Marie Denis intervient avec Madame Charlotte SAINT, Substitut du procureur du Roi au parquet du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Luxembourg, division Neufchâteau

Comme l'indique la COL 4/2006, la « situation des enfants faisant partie de la famille doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment au vu des répercussions que la violence peut avoir sur eux au niveau physique, psychique et/ou affectif. De telles répercussions peuvent se présenter que les enfants soient exposés à cette violence ou victimes directes de celle-ci». Cette présentation explicite d'abord les formes de répercussions pour les enfants peuvent subir lors de situations de violences intrafamiliales. Elle aborde ensuite les mesures qui peuvent être prises pour protéger les enfants.

Dates

9 février

31 mars

20 mai

Participation à des réseaux associatifs

Collaborations

avec Lilith et Des Mères Veilleuses

Marie Denis collabore avec des collectifs de mères monoparentales et victimes de violences post-séparation. Elle les aide dans la construction d'actions collectives et d'argumentaires.

Mirabal

L'OFVFF a participé à l'organisation de la manifestation du 27 novembre 2022

Réseau Faces

L'OFVFF a participé à la rédaction du rapport alternatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes- septembre 2022

L'appel de Bruxelles – Brussels'call

Sur l'abolition de la prostitution – différents courriers signés pour alerter sur la traite et l'exploitation sexuelle

Front féministe

Signature de courriers :

-Au Comité International Olympique (CIO) et de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), de suspendre immédiatement le Comité National Olympique iranien du Mouvement olympique et la Fédération iranienne de football de la Coupe du monde de Qatar 2022].

- Nous avons cosigné, une déclaration que nous adressait la Coalition internationale pour l'abolition de la maternité de substitution.

-Nous avons adhéré à la déclaration du Front féministe

Déclaration n°2 du Front Féministe

Remettons les pendules à l'heure !

*Naître fille dans notre monde où la domination machiste est systémique, c'est souvent commencer une vie de discriminations, d'injustices, de violences et de peurs. Les causes en sont la répulsion pour le **sexe féminin** (défini par des organes sexuels spécifiques) et l'**infériorisation du genre féminin** (correspondant aux assignations sociales).*

Dans le monde, toutes les quatre minutes, une petite fille est excisée.

Toutes les deux secondes, une fille est mariée à un homme bien plus âgé qu'elle.

Toutes les neuf minutes, une femme meurt des suites d'un avortement clandestin.

Toutes les onze minutes, une femme est tuée par son compagnon ou son ex.

Partout, des hommes (en grande majorité) infligent à des femmes et à des filles des violences à cause de leur sexe féminin.

Interdiction de l'avortement, un acte qui, pratiqué dans des conditions d'hygiène suffisantes, est simple et sans danger.

Mariages forcés, grossesses précoces, avortements forcés.

Violences sexuelles et viols, dans les zones de guerre ou en temps dit de paix.

Marchandisation des corps féminins : prostitution, proxénétisme, traite humaine à des fins d'exploitation sexuelle ou domestique, location de ventres à des couples achetant un enfant.

Violences accrues que subissent des femmes et des filles rendues vulnérables par des violences antérieures, et aussi par des discriminations liées à leur pauvreté, leur origine, leur culture, leur handicap, leur lesbianisme.

Le viol est l'arme principale du patriarcat contre les femmes, leur corps et leur liberté. Il est la négation de l'autre, et un acte de torture au cœur des systèmes d'oppression machiste : prostitution, pornographie, mariages forcés, viols par inceste, pédocriminalité, « devoir conjugal », viols punitifs de lesbiennes, viols de guerre, grossesses imposées résultant de viols.

L'impunité des criminels est quasi assurée : moins de 1 % des violeurs sont condamnés.

Les droits des femmes sont universels

et inscrits dans la Déclaration universelle des droits humains de 1948.

La situation de toutes les femmes nous concerne toutes et tous.

En Afrique, deux tiers des analphabètes sont de sexe féminin. En Afghanistan, les filles sont interdites d'école. En Iran, des femmes sont tuées car elles refusent de porter le voile.

Toutes les religions oppriment les femmes. L'intégrisme islamiste porte en outre un projet politique totalitaire qu'il cherche à imposer par la violence terroriste, le contrôle du corps des femmes et des contraintes spécifiques.

Des femmes sont entravées dans leur profession par des discriminations liées à leur sexe et par leur double journée de travail. Leur dignité est trop souvent bafouée par la honte attachée à leur sexualité, et leurs dénonciations de violences trop peu prises en compte, malgré l'effet libérateur de #MeToo.

Des féministes universalistes s'élevant contre les violences du système prostitueur et l'effacement de l'identité de femme par des transactivistes sont victimes d'agressions et menacées de mort par des masculinistes, agents des lobbies proxénètes et transactivistes.

Avec le Front Féministe, nous invitons à revenir à l'essentiel.

Les femmes et les filles sont la moitié de l'humanité.

Nous, féministes, agissons pour la liberté et la dignité,

pour l'égalité des femmes et des hommes, des filles et des garçons.

Lancé le 8 mars 2022

- cosignature au texte du Front féministe sur l'Ukraine

Ukraine : le corps des femmes

comme champ de bataille

La guerre permet l'expression la plus désinhibée de la violence masculine. L'oppression viriliste et destructrice du patriarcat s'y déploie sans frein. Les femmes et les enfants, qui en temps dit « de paix » subissent des violences machistes individuelles, sont alors traité-es globalement comme des objets, des marchandises, des déchets.

Depuis des années, des opposantes féministes aux dictatures, telles les FEMEN ukrainiennes, avaient donné l'alerte. Elles voyaient juste...

Décidée par un Vladimir Poutine obsessionnel de la virilité, l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 se poursuit par une guerre de conquête. Comme en Tchétchénie ou en Syrie, l'armée russe massacre des civil-es. Elle pilonne des villes et bombarde des lieux abritant des femmes et des enfants vulnérables, des maternités, des hôpitaux.

Des millions de personnes ont fui les zones d'Ukraine bombardées : 90 % sont des femmes et des enfants. La moitié de celles qui ont quitté le pays ont moins de 18 ans.

Violence des armes, violences sexuelles.

**Comme dans toutes les guerres,
le corps des femmes est un champ de bataille**

1. Le viol comme arme de guerre

De tout temps, les viols systématiques de femmes et d'enfants ont été inséparables des guerres. Depuis les années 1990, avec les conflits dans l'ex-Yougoslavie, le génocide des Tutsis par les Hutus au Rwanda et les atrocités commises au Kivu, ils sont considérés par la justice internationale comme des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. En Ukraine, comme dans le Donbass depuis 2014, la cruauté délibérée de soldats russes ou tchéchènes exerçant des sévices sexuels relève d'une stratégie visant à terroriser la population, à la traumatiser durablement, en inscrivant dans sa chair le viol de la nation : c'est une guerre dans la guerre, nourrie par la haine des femmes, assimilant dans la même agression le corps de l'autre et sa terre.

2. Location de ventres et trafic d'enfants

Des reportages ont montré des couples éplorés affluant en Ukraine pour récupérer leur commande : un·e enfant pas encore sorti·e de l'utérus loué ; on présente comme des victimes des personnes qui enfreignent la loi de leur pays, et exploitent la détresse financière de femmes amenées à louer leur utérus.

La situation d'Ukrainiennes enceintes pour d'autres est devenue inextricable : l'agence qui a négocié leur mise en relation avec le couple acheteur étranger leur interdit de quitter le pays, car ce serait une violation de leur contrat ; si les commanditaires financent leur voyage, ces femmes vont accoucher dans un pays dont la loi interdit la location de ventres.

3. Trafic de chair fraîche

Dans les gares et aux postes frontières, des proxénètes, appartenant à des réseaux mafieux ou agissant pour leur propre compte, abusent de la détresse et de l'épuisement de réfugiées fuyant la guerre. Se mêlant aux bénévoles qui offrent aide et solidarité, ils proposent transport, hébergement, emploi à de jeunes femmes démunies, qui sont victimes de racket, d'enlèvement, de travail forcé, de violences sexuelles, de traite d'êtres humains à des fins de prostitution ou de pornographie.

Ces criminels s'alignent sur la demande : sur les sites de rencontres et les sites pornographiques, les recherches ayant pour mots-clés « femme ukrainienne » se sont multipliées.

4. Accueil dans les pays voisins

Ayant quitté précipitamment leur foyer, des millions de femmes et d'enfants sont dépourvu·es de tout, et leur survie est entravée par des traumatismes. Des bénévoles les aident matériellement et psychologiquement.

D'autres femmes, prises en otages par la guerre, ne peuvent quitter le pays : elles survivent dans des caves, sont restées dans des fermes, s'occupent de personnes âgées, de malades, d'enfants.

Des Ukrainiennes enceintes à la suite de viols ne peuvent avorter en Pologne, où la loi l'interdit ; même si on les y autorisait, le personnel compétent manque.

Depuis longtemps, des féministes demandent que soit inscrit dans le droit européen le droit à l'avortement de toutes les femmes ; c'est aux femmes, et aux femmes seulement, de décider si elles veulent poursuivre une grossesse

Solidarité féministe internationale

Nous, féministes universalistes, affirmons notre solidarité avec le peuple ukrainien victime de l'agression russe, et dénonçons les violences spécifiques dont sont victimes les femmes et les enfants.

Nous saluons le courage des résistant-es ukrainien-nes et aussi des Russes qui s'opposent à la dictature de Vladimir Poutine et à la guerre qu'il mène contre l'Ukraine.

Nous demandons que tous les moyens diplomatiques soient mis en œuvre pour que cessent cette guerre et ces atrocités.

Nous demandons à la justice internationale de punir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Ukraine.

Participation à des manifestations

Participation à la marche du 8 mars 2022

Participation à la marche du 27 novembre sur les violences faites aux femmes

Animation d'ateliers à la demande de l'associatif et d'université

Animation d'un atelier visant l'auto-défense psychologique le 19/02 à la demande des Mères Veilleuses.

Ces ateliers ont été planifiés sur base des besoins exprimés par les mamans monoparentales, notamment sur le groupe privé ou lors de rencontres en présentiels.

Lors de cet atelier, les thématiques suivantes ont été développées : le syndrome d'aliénation parentale, le contrôle coercitif, les violences post-séparation ainsi que les conséquences des violences.

Participation à la clinique du Droit, Université de Saint-Louis Bruxelles (10/11)

L'association a été contactée en mars 2022 par une professeure et assistante de faculté de droit de l'Université de Saint-Louis - Bruxelles dans le cadre d'un projet de "Clinique du droit" au sein de l'Université. Celui-ci avait un double objectif:

- Donner aux étudiant-e-s une formation pratique et concrète en partant des demandes et expériences d'associations.

- Contribuer à promouvoir les droits fondamentaux en soutenant le travail d'associations ou collectif.

Le développement du projet repose sur une collaboration entre étudiant.e.s, superviseur.euse.s et acteur.ice.s de la société civile. Les étudiants ont ainsi eu la possibilité de travailler sur des questions concrètes issues du terrain et les acteur.ice.s du terrain ont pu solliciter des analyses juridiques rédigées par ces étudiants sous la supervision d'une équipe universitaire. D'autres cliniques du droit ont déjà été mises en place à l'UCL, l'UGent ou l'ULB.

L'objectif de cette demande était de créer une clinique du droit consacrée aux droits des femmes et, plus largement, à l'égalité des genres grâce, par exemple, à des analyses et de la vulgarisation juridique afin notamment de clarifier des réglementations, rendre le dispositif juridique plus accessible aux femmes, etc.

Marie Denis et Fatma Karali y ont présenté une question précise en l'ayant au préalable contextualisée (les discussions parlementaires autour de la loi de 2006 sur l'hébergement égalitaire ainsi que le concept d'aliénation parentale: "Comment penser la notion d'hébergement égalitaire, dans le texte légal ainsi que dans son interprétation jurisprudentielle, à l'aune de l'intérêt de l'enfant, notamment, dans les cas où des violences ont été commises." L'objectif est de creuser la logique sous-jacente à l'hébergement égalitaire et ses limites, d'analyser comment il a été pensé dans la loi et les travaux préparatoires, et dans l'intérêt de qui. Le résultat sera un argumentaire qui pourrait être exploité par l'association pour montrer, sur la base des travaux pratiques, de l'article 22bis de la constitution, des études sociologiques, d'analyses comparatives avec d'autres états, que l'intérêt de l'enfant devrait primer.

L'intérêt des étudiant.e.s était manifeste et a engendré nombre de questions de leur part. L'association devrait recevoir un retour des étudiants avant la fin de l'année académique 2022-2023.

Contribution à des études et des travaux d'étudiants

L'OFVFF a supervisé une stagiaire. Celle-ci a aidé à la revue de littérature concernant le contrôle coercitif. Elle a également utilisé les outils de psychoéducation créée dans le cadre de l'outil de détection du contrôle coercitif lors d'une étude de cas.

L'OFVFF a également été sollicité dans le cadre d'un mémoire de master en psychologie portant sur le concept du syndrome d'aliénation parentale.

L'OFVFF a également engagé une juriste afin de travailler sur la partie juridique concernant le travail de définition et de détection du contrôle coercitif réalisé pour l'IEFH.

Partage d'expertise

Safe Brussels

Depuis novembre 2022, Marie Denis a été invitée à participer en tant qu'experte à Safe Brussels dans le cadre de la création d'une table de concertation de cas regroupant des organismes flamands et francophones. L'objectif de cette initiative est de mettre en place un suivi et des actions cohérentes dans des dossiers judiciaires de violence intrafamiliale. Marie Denis y partage son expertise concernant la détection des violences et le contrôle coercitif.

Communication

Les réseaux sociaux - Page FB – compte twitter- compte instagram

Site Web – en création